

Notre Dame d'Aquitaine

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

Prieuré Sainte-Marie - 19, av. Ch. De Gaulle - 33520 BRUGES
05 56 57 93 93 - stemarie@laportelatine.org

Février-Mars 2005



Priez le maître de la moisson !

La moisson est abondante mais les ouvriers trop peu nombreux.

Tel est le constat du Maître des âmes, de celui qui nous a faits, qui nous a rachetés. Tel est ce que le Maître dans sa prescience divine entrevoit : les peuples immenses opprimés sous le joug infernal de son ennemi et qu'Il va bientôt terrasser par sa Croix et sa mort sur le bois. Le Sacré Cœur riche en miséricorde contemple le blé qui ondule sous le souffle chaud d'un soir d'été, et son âme frémit à la vue d'une autre moisson, spirituelle celle-là ; cette misère qu'il est venu enlever et dont il va charger ses apôtres pour le continuer sur cette terre, cette misère qui crie pour vivre, cette soif qui répond à la sienne.

Mais notez comme le mystère est grand. Celui qui peut tout, qui a fait de rien le Ciel et la terre, Celui qui va donner sa vie pour le salut du monde, Celui qui va fonder l'Eglise en lui donnant des moyens divins de répandre sa grâce qui ressuscite, restaure et fortifie, Celui-là même qui saura demander au Père -qui ne Lui refuse rien- de garder les siens, de sauver l'unité de son Eglise, qui promettra que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle, n'en use pas autant devant la pénurie des ouvriers apostoliques. Sa prière toute puissante ne s'élève pas vers le Père des miséricordes, Il nous en charge !

Priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson. La solution au problème des âmes qui se perdent, elle est en Dieu, mais Il la conditionne à la prière de ses disciples, à notre prière.

Telle est la leçon de l'Evangile, tel est le mystère des vocations sacerdotales et religieuses. Telle est notre place aussi, à nous les pauvres disciples. Elle n'est pas petite, beaucoup dépend de nous, plus que nous l'imaginons peut-être, plus et mieux que nous le faisons sans doute. Alors reprenons notre place et prions !

Demandez et l'on vous donnera.

Pierre Duverger
Prieur

INSCRIVEZ-VOUS A LA CROISADE DE PRIÈRES POUR LES VOCATIONS

Vous vous engagerez à réciter chaque jour pendant un an au moins une dizaine de chapelet à cette intention (ce peut être une dizaine de votre chapelet habituel)

• à ajouter à la fin de vos prières du matin et du soir les invocations :

Seigneur, donnez-nous des prêtres.

Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Seigneur, donnez-nous beaucoup de saints prêtres.

Seigneur, donnez-nous beaucoup de saintes vocations religieuses.

Saint Pie X, priez pour nous.

• quelques temps après votre inscription, vous recevrez la lettre n° 12 sur les Vocations (vous la recevrez ensuite chaque année pour le dimanche du Bon Pasteur - deuxième dimanche après Pâques - elle vous tiendra au courant du développement de la Croisade et de ses résultats). Vous recevrez également

• une image avec une prière pour les prêtres que vous pourrez réciter (facultatif). Mais vous conserverez cette image pour vous rappeler votre engagement. cet engagement n'oblige pas sous peine de péché.

COUPON D'INSCRIPTION (à rédiger sur papier libre)

(Prénom et Nom),
Deumeurant à (adresse)

s'engage pendant un an dans la Croisade de prière pour les vocations et réciteront chaque jour une dizaine de chapelet et les invocations indiquées à cette intention.

A RETOURNER A :

Prieuré Sainte Marie
19, av. Ch. De Gaulle
33250 BRUGES

Prise de soutane au Séminaire

Flavigny-sur-Ozerain est un petit village des hautes terres de Bourgogne ; on croirait une île perdue en pleine campagne, et son isolement lui confère à la fois sérénité et apaisement. Il a beau appartenir à ce que les géographes nomment poétiquement en France la « diagonale du vide », Flavigny n'est pas pour autant un désert spirituel. Loin s'en faut ! Il s'apparenterait plutôt à un oasis, si l'on considère la source intarissable

qui y jaillit et qui a pour nom le Séminaire Saint-Curé-d'Ars de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Flavigny n'est-il pas le seul lieu en France où Dieu se prépare chaque année une nouvelle génération de prêtres formés à la saine doctrine ? Voilà bien qui suffit à sortir Flavigny de son anonymat.

Et comme la Ville Sainte, Flavigny possède son Cénacle, un lieu privilégié, à l'écart du monde, où Notre Seigneur enseigne, dans le silence, des apôtres choisis par Lui. On peut aisément se représenter quelle atmosphère régnait entre ces murs sacrés dans la communauté des apôtres réunis autour du Sauveur ressuscité et de sa très Sainte Mère : sainte austérité, prière, générosité, charité véritable. Hé bien c'est à peu de choses près cette même atmosphère qui enveloppe le visiteur à son arrivée ; comme hors du temps, chacun se prend à murmurer : « Seigneur, il fait bon être ici ».

Le 2 février, chaque année, a lieu au séminaire, la cérémonie des prises de soutane pour les jeunes séminaristes entrés 4 mois plus tôt. Cette cérémonie ne consacre pas encore l'entrée de ces jeunes hommes dans la milice sacerdotale, mais solennise leur prise de l'habit religieux, et leur consécration à Dieu. Leur première



année achevée à Flavigny, ils partiront pour le séminaire d'Ecône en Suisse, dans lequel, si Dieu le veut, ils achèveront leur formation. Ils y recevront la tonsure qui marque l'entrée dans la cléricature (2^{ème} année), les ordres mineurs qui regroupent les fonctions de portier, acolyte, lecteur (3^{ème} et 4^{ème} années), les deux premiers ordres majeurs de sous-diacre et de diacre (5^{ème} année), et enfin, au terme de leur 6^{ème} année, le dernier ordre majeur : l'ordination sacerdotale. Et la soutane, reçue durant cette première année de séminaire, manifeste publiquement la consécration à cette vocation particulièrement grandiose à laquelle Dieu appelle ces âmes d'élite. Le noir est le symbole du renoncement au monde car « nul ne peut servir deux maîtres » ; c'est aussi un signe de deuil qui rappelle la mort du Fils de Dieu sur la Croix, et qui la rappelle non seulement au prêtre lui-même, mais aussi et surtout autour de lui dans la moindre de ses actions quotidiennes. Un moyen simple mais combien efficace d'apostolat : lors de ses déplacements on sait qui est le prêtre, on le reconnaît, on le salue avec respect, et on peut discerner en lui le choix de Dieu. Non, la soutane n'est pas un « détail », mais elle manifeste la sublime vocation du prêtre et, à travers elle, Jésus-Christ Lui-

même.

La cérémonie est prévue pour 9h30. Tandis que les familles, amis et curieux arrivent au compte-gouttes, et côtoient les séminaristes venus d'Ecône et les nombreux prêtres rassemblés pour l'occasion, les séminaristes, loin de toute agitation, se recueillent dans le silence de la méditation, dispersés dans les différents oratoires du séminaire. Leurs familles ne les verront pas avant la cérémonie. Dernières mises au point techniques pour la retransmission de l'événement à l'attention de ceux qui n'ont pu entrer dans la chapelle trop petite pour accueillir tout le monde.

La cérémonie débute par une longue procession des séminaristes, prêtres et religieux en surplis, qui s'installent dans les premiers bancs. Ils seront douze cette année à recevoir la soutane des mains de Monseigneur de Galaretta. Parmi eux, deux bordelais : Thierry Roy et Louis-Edouard Meugniot. Durant le sermon, Mgr s'est attaché à rappeler les circonstances actuelles de la crise, et a mis l'accent sur la nécessaire fidélité aux statuts de la Fraternité que la prise de soutane signifie. Le sermon achevé, les séminaristes jusque là placés en vis-à-vis de part et d'autre de l'allée centrale s'approchent de l'évêque, assis au centre devant l'autel, et se placent en cercle autour de lui, symbolisant ainsi les apôtres aux pieds de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils portent leur soutane et le surplis sur le bras gauche. Les

soutanes sont bénies par l'évêque. Les séminaristes quittent alors la chapelle en procession, sous les yeux de leurs familles, qui les voient pour la dernière fois, dans leurs habits civils. Lorsqu'ils reviendront en effet, ils auront revêtu la soutane, le col romain, la ceinture et le surplis.

Aidés par des séminaristes de troisième année, ceux que l'on appellera désormais « monsieur l'abbé » s'habillent en silence, dans les couloirs des chambres. Ils

reviennent en procession silencieuse, passent sous le cloître, puis pénètrent de nouveau dans la chapelle. La messe se poursuit ensuite, chantée par une chorale grégorienne composée exclusivement de séminaristes d'Ecône, leurs frères aînés en somme.

Après la cérémonie, séances photos avec les nouveaux « abbés » ; les familles avec leur fils, neveu, cousin, ... ; les écoles de la Tradition, leurs directeurs et abbés avec leurs anciens élèves, ... Bref, chacun est fier de compter une nouvelle vocation parmi les siens.

Une très belle cérémonie, émouvante pour tous, autant pour les prêtres qui se retrouvent plusieurs années en arrière, que pour les laïcs. Qu'il est beau et édifiant de voir ainsi des jeunes gens offrir publiquement leur vie à Dieu, manifester ainsi leur rejet du monde pour s'attacher à Jésus-Christ.

« A qui irions-nous Seigneur, Vous avez les paroles de la vie éternelle. » (St Jean,6,38)

Combien la date est aussi tout un programme, car le 2 février c'est le jour où, par les mains virginales de Marie, l'Enfant-Jésus est amené au Temple pour l'offertoire de sa vie. Que Notre Dame, Reine du Clergé, Vierge fidèle, garde ces vocations et en attire bien d'autres vers le Séminaire.

Chronicus



Vocation : « Il faut être appelé de Dieu »

**Discours d'ouverture
du Congrès du Recrutement Sacerdotal**
Québec, les 10 et 11 novembre 1943

*Tout pontife, pris d'entre les hommes,
est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte
de Dieu...*

*Mais nul ne s'arroge cette dignité ;
il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron.*

(Ep. aux Hébreux, V-1/5)

Voilà donc la doctrine de la vocation au sacerdoce. Il faut être appelé de Dieu. Il y a une vocation divine. Dieu prédestine au sacerdoce, Il appelle ceux qu'il a ainsi choisis, Il les justifie et leur accorde les dons nécessaires, et Il les glorifiera éternellement de ce ministère : « *Ceux qu'il a prédestiné, il les a justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés* » (Rom. VIII-30).

Saint Paul nous révèle ainsi la suite des desseins de Dieu dans le plan du salut des hommes : d'abord la prédestination des élus au bonheur de l'éternité, puis l'appel surnaturel de ces prédestinés, leur justification par la grâce et le baptême, et enfin leur éternelle glorification.

Il en est de même pour ceux que Dieu prédestine au sacerdoce : il les appelle depuis toujours dans sa pensée et sa volonté, Il les conduit à l'ordination pour les munir des pouvoirs du sacerdoce, et il les glorifiera enfin à jamais de leur apostolat. Car si dans son infinie sagesse et providence, Dieu s'occupe de tout, au point de compter le nombre de nos cheveux (Matth. X-30), comment délaisserait-Il d'or-

Dieu prédestine au sacerdoce, Il appelle ceux qu'il a ainsi choisis, Il les justifie et leur accorde les dons nécessaires, et Il les glorifiera éternellement de ce ministère

donner ce qui concerne les fonctions les plus sacrées, et de disposer ceux à qui Il veut confier ses divins pouvoirs.

Cet agencement des desseins du Très Haut, cependant, et de leurs réalisations dans le temps, demeure enveloppé dans le *mystère caché*, dans la profondeur impénétrable de l'essence de Dieu. *O profondeur inépuisable et de la sagesse et de la science*

de Dieu ! s'écriait l'apôtre saint Paul en face de cet abîme : *Que ses jugements sont insondables et incompréhensibles ses voies !* Car, selon Isaïe, « *qui donc a connu la pensée du Seigneur ou qui a été son conseiller ?* » *Ou bien qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à en recevoir en retour quelque récompense ? Car de Lui qui les a créées de rien, par Lui qui les conserve et les gouverne, pour Lui, comme pour leur fin dernière, sont toutes choses. A Lui seul toute gloire et tout mérite dans tous les siècles. Amen !*

Nous ne connaissons donc, de notre part, les desseins de Dieu sur les hommes, leur prédestination au salut, leur vocation spéciale au sacerdoce ou à tel autre état de vie, que par le gouvernement de la Providence qui les révèle graduellement. Voilà pourquoi

C'est à l'autorité dans l'Eglise qu'il appartiendra de connaître, d'apprécier, de sanctionner les aptitudes de tel chrétien au ministère sacerdotal

si le décret divin qui destine et appelle à tel ministère est éternel et absolu en soi, il ne nous est connu que dans les reflets du temps par quelque moyen humain, contingent et variable, et nous n'en avons qu'une assurance conjecturale, selon les indications que procure l'ordre des moyens à la fin, et parce que les diverses circonstances entraînent pour ainsi dire dans le courant qui aboutit à la fin. Par exemple, si un désastre avait détruit toute l'humanité moins un couple apte au mariage, pour celui-ci il y aurait non seulement vocation générale mais appel personnel évident au mariage, vu la fin impérieuse à accomplir, à savoir la perpétuation de l'espèce humaine, qui s'imposerait dès lors non plus au genre humain dans l'ensemble mais à tels individus en particulier.

De même, le salut des hommes est une fin qui dépasse et conditionne toutes les autres. Or, pour le salut du monde, il faut des prêtres, il n'en est pas assez. Donc, ceux qui sont aptes à procurer cette fin doivent s'y employer. Toutefois pareille aptitude se compose de si complexes éléments, et de tant de conditions diverses, qu'il n'est pas facile de la juger d'une façon pratique avec parfaite évidence pour tel ou tel individu. On ne saurait, pour le faire, invoquer un décret surnaturel, une vocation divine plus obscure encore et qui ne se trahit que par des signes opinatifs ou probables.

En outre, puisque le salut des âmes a été confié par le Rédempteur à son Église, société des chrétiens, procurer le salut des âmes par le sacerdoce devient une fin sociale, et c'est à l'autorité dans l'Église qu'il appartiendra de connaître, d'apprécier, de sanctionner les aptitudes de tel chrétien au ministère sacerdotal.

En vertu de l'institution divine de l'Église, les pasteurs doivent se recruter des aides et des successeurs. Dieu prépare à cette fin les sujets qu'Il a choisis, Il les prépare intérieurement et divinement par des poussées toutes surnaturelles et mystérieuses comme la grâce elle-même, et Il les orne des vertus et des talents requis pour exercer le sacerdoce. Comment distinguer tout de même ces poussées divines des poussées humaines qui pourraient être le fait d'ambitions personnelles, d'illusions sensibles, d'influences terrestres ? Et comment mesurer le dosage des vertus et des dons qui pourraient paraître indiquer l'appel de Dieu ? Ceux qui croient être l'objet de l'appel divin sont invités à se présenter, ils peuvent être présentés aussi par d'autres, mais ce ne sera que lorsqu'ils auront été acceptés par l'autorité ecclésiastique qu'ils auront un dernier signe de leur



vocation.

De là donc, en un sens, deux vocations, l'une subjective, intérieure, toute surnaturelle et divine, faite de la correspondance aux desseins du Seigneur sur le sujet, comme celui-ci peut les présumer et, en quelque sorte, les entrevoir ; l'autre proprement dite, canonique, et définitive au point de vue pratique, et qui est l'appel, supposé par ailleurs des aptitudes intellectuelles et morales ainsi que l'intention droite, l'appel de l'Évêque aux divers ordres.

Toutefois, cette loi de l'Église dans le choix de ses ministres ne crée pas un précepte pour l'appelé ; en se canalisant ainsi dans la suite des événements qui amènent un candidat aux pieds de l'Évêque, la

vocation reste en soi une invite, un conseil, une permission.

L'appel canonique, immédiatement humain, invite néanmoins au divin sacerdoce de Jésus-Christ ; et ainsi matériellement, c'est une vocation divine par son objet. Elle l'est encore, dans sa genèse, en tant qu'en appelant les Apôtres Jésus-Christ, notre Dieu Rédempteur, a appelé par ceux-ci tous leurs successeurs nés de leur choix. L'appel canonique assujettit un candidat à l'appel divin de Jésus-Christ. Le candidat appelé par l'Évêque est, lui, humainement appelé, en raison du caractère de société humaine de l'Église, à entrer dans le corps des appelés divins.

On ne peut donc parler de vocation divine qu'en se rappelant que ce vocable est complexe ; et que, dans la plénitude de son sens, en Dieu, il est un décret impénétrable, lequel, par rapport au futur prêtre appartient à l'ordre de l'efficace divine, conduisant mystérieusement ceux que le Seigneur a choisis, et à l'ordre de la fin puisque la marche vers le sacerdoce aboutit à accomplir le sublime dessein du Très-Haut sur ses prêtres. Si des clercs indignes sont admis à l'ordination, ils n'ont pas l'appel divin, la vocation, dans l'ordre des aptitudes à la fin ; mais ils ont l'appel divin, la vocation dans l'ordre d'efficace par l'ordination, car c'est à ceux qui reçoivent l'imposition des mains de l'Évêque que sont conférés les divins pouvoirs du sacerdoce. D'où, à leur adresse, le conseil de saint Alphonse : qu'ils aient à prier et à s'efforcer d'obtenir par la grâce la vocation, c'est-à-dire les dignes aptitudes. Dieu ne sanctionne pas pareil appel canonique en tant que coupable, imprudent, irréfléchi ; mais il sanctionne sa loi générale qui accorde le sacerdoce à ceux qui sont appelés et ordonnés par la hiérarchie, tout comme le Baptême rend chrétien, même l'indigne, auquel ce sacrement est validement conféré.

On sait que, comme pour dénouer ce mystère, en

Deux écoles de théologiens se sont formées, il y a une trentaine d'années.

Celle qu'on a appelée la vocation-appel, et l'autre de la vocation-attraire (...)

C'est en rétrécissant de part et d'autre d'une façon exclusive le concept de la vocation, que ces auteurs ont abouti à une opposition radicale

ce qu'il concerne la vocation au sacerdoce, deux écoles de théologiens se sont formées, il y a une trentaine d'années. Celle qu'on a appelée la *vocation-appel*, et l'autre de la *vocation-attraire*, la première

représentée surtout par son chef, le Chanoine Lahitton (professeur de Dogme au Séminaire de Dax), la seconde, par Monsieur Branchereau, p.s.s., et le Père Hurtaud, dominicain. Celle-ci réclamait devoir s'attacher à la tradition, en soutenant que la vocation consiste dans *l'attrait intérieur* d'une âme qui la porte vers tel état, en particulier celui du sacerdoce.

L'école dont le Chanoine Lahitton fut le promoteur soutenait que la vocation est dans *l'appel canonique*, par lequel un Évêque invite un candidat à recevoir les Ordres.

Il est à observer tout de suite que c'est en rétrécissant de part et d'autre d'une façon exclusive le concept de la vocation, que ces auteurs ont abouti à une opposition radicale, tandis que leur antinomie se serait plus facilement résolue, semble-t-il, s'ils avaient élargi les horizons respectifs de leurs théories.

Le premier, trop exclusif dans l'aspect social du sacerdoce, paraît confondre vocation simpliciter, ou dans l'ordre des aptitudes à la fin avec l'appel canonique, ou vocation dans l'ordre d'efficace. Dans l'appel individuel de tel candidat, il néglige encore l'appel divin fait par Notre Seigneur d'une façon permanente, en vertu même de la fondation de l'Église, appelant ainsi a longe tous ceux qui doivent continuer le ministère des apôtres. Il omet de considérer cette vocation divine antérieure à la vocation canonique, et qui est réelle, quoi qu'elle ne soit point encore une vocation consommée, scellée in actu secundo, par l'ordination elle-même.

Le second excède dans la considération unique de la relation intentionnelle qui existe entre l'idoneité intérieure et subjective du candidat avec le sacerdoce, confondant ainsi vocation initiale et conditionnelle avec la vocation sociale et définitive, qui n'est faite proprement, comme il convient pour le choix des ministres d'une société, que par les autorités de cette société.

Il se tient trop dans l'aspect subjectif de l'idoneité, ne remontant pas assez à la loi générale par laquelle telles dispositions requises rencontrent l'appel général implicite fait à tous les idoines de par leur *vocabilité*.

On peut dire que le sacerdoce comme fin, le désir du sacerdoce sous l'inspiration de la grâce, donne au sujet une vocation à l'état sacerdotal *in esse intento*. En ce sens, chacun se fait sa propre vocation. **Car pas plus en matière de vocation à l'état ecclé-**

siastique qu'en toute autre élection morale, on ne saurait concevoir de déterminisme subjectif. Chacun doit s'avancer vers le sacerdoce avec liberté, éclairé de la foi et avec le secours de la grâce, mais cela ne doit rien enlever à la personnalité.

Cette aspiration vers le sacerdoce met le sujet dans le courant commun qui aboutit à la réception du

Sacrement de l'Ordre ; plus le sujet cultivera ses qualités morales et ses aptitudes intellectuelles dans le sens de son pieux désir, plus il s'enfoncera en ce courant. Mais il ne pourra avoir le dernier signe de l'appel divin, et une vocation efficace, que par l'*appel humano-divin* qui lui viendra de l'Église, selon les lois qu'elle a posées à cet effet.

Le canon 1353 insinue bien la pensée de l'Église à ce sujet. Il y est question du soin que les prêtres, les curés surtout, doivent mettre à préserver de la contagion du siècle et à former à la piété et aux études premières les enfants qui donnent des indices de *vocation ecclésiastique* (c'est-à-dire qu'ils pourront être appelés par l'Église au sacerdoce), pour développer en eux le germe de leur *vocation divine*, c'est-à-dire la grâce qui déjà les incline ou les oriente vers le sacerdoce. Mais très nettement, le canon 1352 a déterminé à qui appartient le droit de proclamer cette vocation au sacerdoce : c'est un droit propre et exclusif pour l'Église de constituer (par l'ordination ou la mission) ceux qui désirent se dévouer aux ministères ecclésiastiques. La vocation première qui insinue les desseins de Dieu, c'est le désir du sacerdoce ; mais la vocation effective, et in actu secundo, c'est l'appel canonique de l'Église.

On sait qu'au cours des discussions théologiques

que provoqua le premier ouvrage du Chanoine Lahitton, celui-ci voulut soumettre au Saint-Siège sa théorie personnelle qui fut étudiée par une Commission de Cardinaux. Celle-ci, notons-le bien, car on l'a parfois oublié, se garda d'accorder à l'ouvrage du Chanoine une approbation formelle et complète. Tout au plus, déclara-t-elle le livre *non improbandus*, nullement condamnable.

Mais elle le loua sur trois règles pratiques tirées de l'ouvrage, et qu'elle fit confirmer par le Souverain Pontife.

Laissant donc les théologiens mettre en relief à leur gré des aspects divers de ce qu'on pourrait appeler la métaphysique de la vocation, et en discuter librement entre eux, elle proposa **trois décisions par-**

Chacun doit s'avancer vers le sacerdoce avec liberté, éclairé de la foi et avec le secours de la grâce, mais cela ne doit rien enlever à la personnalité

La vocation première qui insinue les desseins de Dieu, c'est le désir du sacerdoce ; mais la vocation effective, et in actu secundo, c'est l'appel canonique de l'Église

ticulières, lesquelles, sans être des définitions proprement dites, forment toutefois l'enseignement officiel de l'Église et requièrent non pas sans doute un assentiment de foi de la part des fidèles, *mais une obéissance du jugement pratique, une adhésion interne de prudence surnaturelle*. Le Code de droit canonique paru depuis a manifestement tenu compte des déclarations de la Commission qu'on vient de mentionner, quoique pour ce qui concerne la doctrine théorique de la vocation, il ne paraisse pas avoir accepté littéralement, plutôt qu'une autre, la pensée du Chanoine Lahitton, voire plutôt le contraire.

L'Évêque est chargé par Dieu de discerner ceux qui ont la vocabilité aux ordres, selon les besoins et les exigences de l'Église, lesquels besoins et exigences peuvent varier avec les temps et les lieux

Voici donc les décisions formelles de la susdite Commission pontificale [Déclaration de la Secrétairerie d'État, le 2 juillet 1912 – Acta Ap. Sedis, 15 juillet 1912, p. 485] :

I° - *Personne n'a jamais aucun droit à l'ordination, avant d'avoir été librement choisi par l'Évêque (Neminem habere unquam jus ullum ad ordinationem, antecedenter ad liberam electionem episcopali).*

Par cette déclaration, on n'entend pas dire que l'Évêque fait la vocation à son gré, qu'il peut choisir même des candidats qui n'auraient manifestement pas été préparés au sacerdoce par la grâce divine, mais qu'il est chargé par Dieu de discerner ceux qui ont la vocabilité aux ordres, selon les besoins et les exigences de l'Église, lesquels besoins et exigences peuvent varier avec les temps et les lieux.

Quels que soient donc les talents et les vertus d'un fidèle, quelle que soit sa persuasion qu'il ferait un excellent prêtre, quel que soit le témoignage qu'on lui rende, fût-il mystique et thaumaturge, il ne peut se plaindre d'une injustice de la part de l'Évêque qui ne l'admet point au sacerdoce, du moins de ce chef. Le recours au Pape dans un cas pareil ne pourrait se faire comme appel à un tribunal supérieur, ni comme d'abus de la part de l'Évêque, et le Souverain Pontife n'imposerait certes pas à un Ordinaire d'ordonner un candidat que celui-ci aurait jugé inapte ou non nécessaire à son diocèse. Car l'Évêque n'aurait commis aucun préjudice en exerçant l'autorité même et le jugement qui ressortissent à sa charge.

Rien n'empêcherait tel aspirant au sacerdoce de s'adresser à quelque autre Évêque qui, soit pour les besoins de son diocèse, soit dans la pensée de le céder ensuite aux missions, pourrait l'admettre aux ordinations, s'il l'en juge digne par ailleurs.

Il va de soi que dans la conduite du premier Ordinaire, on ne s'est mis qu'au point de vue de la justice, sans considérer le cas en cause au point de vue de la prudence ou de la charité. Toutes les règles d'ailleurs relatives à l'admission des sujets aux ordres sont maintenant exactement formulées dans les canons 109, 969, 970, 973, 1352, 1354, etc., du Code de Droit canonique.

La deuxième décision romaine se lit comme voici :

II° - *La condition dont il faut tenir compte du côté de l'ordinand, et qu'on appelle la vocation sacerdotale, ne saurait consister, du moins nécessairement, et en règle ordinaire, dans une certaine aspiration intérieure du sujet ou en des sollicitations du Saint-Esprit à s'engager*

dans le sacerdoce (Conditionem quae ex parte ordinandi, debet attendi quaeque vocatio sacerdotalis appellatur, nequa-



quam consistere, saltem necessarie et de lege ordinaria, interna quadam aspiratione subjectiva seu invitamentis Spiritus Sancti ad sacerdotium ineundum).

En d'autres termes, le nom de vocation sacerdotale étant conservé d'après l'usage, pour signifier les dispositions intérieures du sujet, on condamne toute théorie qui requiert comme condition nécessaire l'**attrait** qui serait une inspiration personnelle distincte de l'intention droite. Mais on peut évidemment soutenir que ces attrait non seulement sont possibles, mais fréquents même, et qu'ils sont corrélatifs ordinairement à l'intention droite.

En cela, bien des traités sur la vocation ont eu besoin d'être révisés et précisés ; et bien des directeurs de jeunes gens auront eu à modifier leur pratique ; pour recevoir légitimement les Ordres, il n'est pas nécessaire de ressentir intérieurement quelque attrait sensible ou d'éprouver une poussée qu'on a lieu de croire surnaturelle et comme l'opération extraordinaire du Saint-Esprit : mais, dans le sens du canon 968, il suffit d'être au jugement de son Ordi-

naire propre, doué des qualités requises d'après les saints canons, et de n'être lié par aucune irrégularité ou autre empêchement.

La théorie de l'attrait, comme signe et condition de la vocation ou de l'idonéité au sacerdoce, s'était développée singulièrement surtout depuis le seizième siècle. Des circonstances historiques en donnent au moins partiellement l'explication. Depuis les siècles de fer et avec l'intrusion des princes de ce monde dans les affaires de l'Église, on avait vu bien souvent les intérêts politiques, des caprices de familles ou les passions les plus vulgaires, dicter ou imposer la vocation sacerdotale à des inaptes ou même à des indignes. Il était arrivé que les cadets ou les mal bâtis, gênants pour la conservation de la fortune ou le renom de familles de noblesse, et auxquelles on inspirait d'ailleurs des sentiments tout étrangers aux motifs qui peuvent cultiver le désir des saints Ordres, avaient été réservés pour le couvent ou le sacerdoce. De là la réaction des auteurs spirituels et des réformateurs du clergé, s'appliquant à affirmer qu'on ne peut recevoir les saints Ordres sans une vocation divine, sans un appel intérieur.

L'exemple de ce qui s'est souvent passé chez les saints, et une piété peu doctrinale, mêlée aussi de sentimentalisme poétique et plus tard de romantisme, auront par la suite suggéré de faire consister la vocation en cet appel intérieur.

Voilà comment l'école du Chanoine Lahitton provoqua opportunément la déclaration du Saint-Siège analysée présentement. Et comment, à la théorie de la vocation dite de l'*attrait*, on aura justement substitué celle de la vocation dite de l'*appel* canonique ou de l'Évêque, sans exclusion, il va de soi, les aptitudes requises ni les sentiments intérieurs du sujet, qui conditionnent et préparent cet appel.

Une troisième et dernière décision fut enfin promulguée par le Saint-Siège à l'occasion de la controverse Lahitton, à savoir :

III° - *Que rien d'autre, au contraire, n'est exigé de l'ordinand, pour être légitimement appelé par l'Évêque, si ce n'est l'intention droite avec l'idonéité ; celle-ci consiste en des dons de la nature et de la grâce ; elle s'affirme par une probité de vie et une suffisance de savoir tels, qu'ils puissent autoriser l'espoir que l'ordinand sera capable de remplir*

convenablement les fonctions du sacerdoce et d'en garder les obligations (Sed e contra nihil plus in ordinando, ut rite vocetur ab Episcopo, inquiri quam rectam intentionem simul cum idoneitate, in iis gratiae et naturae dotibus reposita, et per eam vitae probitatem et doctrinae sufficientiam comprobata qua spem fundatam faciant fore ut sacerdotii munera recte obire ejusdemque obligationes sancte servare queat).

Cette proposition est un corollaire des deux premières. Elle reconnaît à l'attrait un rôle secondaire, subordonné au caractère propre de l'Ordre, sacrament social, ordonné au bien de l'Église et non point directement du candidat lui-même.

La Providence, pour l'exécution de ses vues sur tel ou tel chrétien, passe par l'ordre des contingences. Elle ne destine point le sacerdoce aux plus saints, mais à ceux qui, en telles circonstances données de l'Église, serviront à mieux répondre à sa divine mission d'enseigner et de sanctifier les peuples.

Ainsi devant l'Église, ce qu'on pourrait appeler une vocation divine intérieure, un instinct, même



purifié de toute passion naturelle, vers le sacerdoce, n'est tout au plus qu'une vocabilité. Que cette vocabilité soit une intégrante dans les éléments d'ordre canonique de la vocation, Rome ne s'oppose point de le soutenir, au contraire. L'appel canonique, à son tour, est-il la vocation divine proprement dite ? Nonobstant les fortes assertions du Chanoine Lahitton, le Saint-Siège n'en a pas parlé dans sa déclaration.

Certes, il y a une vocation divine au moins relative, une vocation intérieure, que l'Angélique Docteur définit « attrait de l'intelligence par lequel le cœur de l'homme est mu vers Dieu » (*mentis instinctus quo cor hominis movetur a Deo*). Mais le critère qui permet de juger objectivement la valeur de cette vocation intérieure et pratique, qui en démontre l'origine divine, tout le Pontifical l'établit, c'est l'idonéité du sujet constatée et confirmée d'une façon humaine par le Pontife. C'est pour avoir confondu l'ordre mystérieux de la prédestination divine au salut et à divers états, avec l'ordre du gouvernement divin confié aux jugements libres et à l'autorité des chefs de l'Église, qu'on a fait d'une vocation intérieure et hypothétique la vraie et définitive vocation à laquelle l'Église elle-même appelle ses ministres, en leur conférant les ordres.

Tels sont les principes qui doivent préalablement diriger vos délibérations dans le Congrès qui s'ouvre. Car, s'il est entre toutes une conclusion pratique qui se dégage des controverses auxquelles je viens de faire allusion et des déclarations romaines, c'est bien que la vocation non seulement peut se discerner mais que surtout elle peut et doit se cultiver. L'Église, c'est non seulement le Pape et les Évêques, mais aussi tout le clergé et les fidèles. S'il appartient à l'Église de se former des ministres, dans l'Église, chacun, à sa place et dans son rôle, doit aussi cultiver telles vocations.

Au reste, l'histoire de Jésus, notre Sauveur, appelant les Apôtres, ses premiers prêtres et pontifes, nous servira de modèle. De par sa divine sagesse et sa toute-puissance, il aurait pu du même coup les choisir, les former, les revêtir du sacerdoce. Non, il n'a pas fait ainsi. Il a procédé comme doivent le faire et continuent de le faire les Évêques de tout temps. Il a d'abord regardé parmi ceux qu'il avait dans son entourage ou qui lui étaient amenés. Ce ne fut qu'après une certaine expérience qu'Il les accepta définitivement. Et à partir de ce moment, Il s'employa à les former, les instruisant graduellement par son enseignement, fortifiant leur foi par la vue de ses vertus et de ses miracles, les associant à son œuvre, les corrigeant, les reprenant, élevant leurs pensées et leurs sentiments, leur conférant ses pouvoirs, les envoyant à tous les coins de la terre prêcher son Évangile, après avoir vu tout de même Judas le trahir et l'abandon-

ner, Pierre le renier, les autres faiblir et craindre au jour de sa Passion et de son sacrifice.

Ainsi de nous, devons-nous d'abord chercher ceux qui paraîtraient pouvoir devenir prêtres, les accepter après un temps d'épreuve, puis les préparer, les former, les présenter à l'Évêque, les voir monter à l'autel, évangéliser et sauver les âmes, en voir quelques-uns peut-être défaillir et tromper les espoirs qu'on avait mis en eux, mais néanmoins, malgré ces fruits secs, l'Église durer jusqu'à la consommation des siècles, et nos recrues fidèles glorifier Dieu éternellement par leur sacerdoce.

Ce ne fut qu'après une certaine expérience qu'Il les accepta définitivement. Et à partir de ce moment, Il s'employa à les former, les instruisant graduellement par son enseignement, fortifiant leur foi par la vue de ses vertus et de ses miracles, les associant à son œuvre, les corrigeant, les reprenant, élevant leurs pensées et leurs sentiments, leur conférant ses pouvoirs, les envoyant à tous les coins de la terre prêcher son Évangile

« *Se déroband à la foule, Jésus se retira sur une montagne pour prier. Il passa toute la nuit à s'entretenir avec Dieu.*

Quand il fut jour, il appela ses disciples, et choisit parmi eux, ceux que Lui-même voulut, et ils vinrent à Lui. Il en prit douze pour les garder près de Lui et pour les envoyer prêcher. Il les nomma Apôtres... Voici les noms des Douze : Simon, que Jésus appela Pierre, et André son frère, Jacques et Jean, fils de Zébédée, qu'il surnomma Bonargès, les fils du tonnerre, Philippe et Barthélémy ; Matthieu et Thomas ; les fils d'Alphée, Jacques et Jude, appelé aussi Thaddée, Simon

de Cana, qu'on nomme le zélé ; et Judas Iscariote, le traître ».

Comme le Sauveur, cherchons et cultivons des apôtres, qui réaliseront les sublimes desseins de Dieu dans l'Église ; et, dans l'éternité, ils seront notre gloire et notre récompense.

Mariage ou vie religieuse ?

« *Nous croyons opportun de mentionner brièvement une autre erreur encore : certains détournent les jeunes d'entrer au Séminaire ou dans la vie religieuse, sous prétexte que l'Église a beaucoup plus besoin aujourd'hui de leur aide et du témoignage de chrétiens mariés vivants au milieu des autres hommes que de prêtres et de vierges séparés du monde par leur vœu de chasteté. Il est bien évident, Vénérables Frères, que ce raisonnement est faux et pernicieux.*

Notre pensée n'est certes pas de nier la fécondité du témoignage que les époux chrétiens peuvent porter par l'exemple de leur vie et par les fruits de leurs vertus, en tous lieux et en toutes circonstances. Mais c'est renverser l'ordre réel des choses que d'invoquer cette raison pour persuader quelqu'un de préférer le mariage à la vie consacrée à Dieu.[.../...]

Nous devons cependant blâmer avec force les mauvais conseillers qui détournent les jeunes d'entrer au Séminaire ou dans la vie religieuse sous prétexte qu'ils feront plus de bien comme pères ou mères de famille, par leur profession publique de la foi chrétienne. »

Pie XII

25 mars 1954

Discerner les vocations

Nous remercions M. l'abbé Girod d'avoir bien voulu autoriser la publication de cet article publié en son temps dans « La belle humeur », petit bulletin de liaison à but pédagogique qu'il rédige de temps en temps pour aider les parents de l'École Saint-Louis dont il est Directeur à Nantes.

Les vocations sacerdotales et religieuses sont l'affaire de tous les fidèles, mais en particulier des parents et des éducateurs : ils ont auprès des enfants que Dieu leur a confiés un rôle de direction spirituelle et doivent les aider à discerner la volonté de Dieu sur eux. Nous donnons ici, en nous servant d'un ouvrage du R. P. de La Chevasserie, quelques indications sur les moyens de reconnaître dans une âme la présence de la vocation.

Discerner n'est pas produire

Rappelons tout d'abord que seul Dieu appelle une âme à le suivre dans la voie plus parfaite de la vocation. Il ne s'agit donc pas de provoquer une vocation mais de discerner dans une âme la présence de cet appel de Dieu. C'est l'enseignement de saint Paul: « Personne ne doit s'attribuer à soi-même cet honneur, s'il n'est appelé de Dieu » (Hébr. V, 4).

Précisons également que nous ne considérons ici que les dispositions et les signes dans celui qui pense être appelé par Dieu. Pour qu'il y ait vocation définitive, il faut que le sujet apte soit effectivement appelé par un évêque ou un supérieur religieux. Comme le rappelle le Cardinal Mercier: « Les dispositions les plus saintes et les plus pieux désirs ne sont pas des signes décisifs de vocation ; ils ne signifient pas que l'aspirant aux Ordres y soit appelé. Antérieurement à l'appel de l'évêque, il n'y a pas d'appelés, il n'y a que des sujets appelables, c'est-à-dire dans les conditions d'idonéité qui permettent à l'évêque de les appeler, s'il le juge opportun ».



Les aptitudes requises

Elles ne suffisent pas par elles-mêmes pour qu'il y ait vocation, mais elles constituent le milieu normal de son éclosion et de son développement.

Il faut tout d'abord une solide piété, une âme portée aux choses religieuses. Ce goût ne comporte pas nécessairement la dévotion aux longs offices, mais implique un minimum d'attrait pour les choses de Dieu.

Viennent ensuite les aptitudes intellectuelles, qui seront au minimum du bon sens et un jugement droit. Certaines vocations, comme le sacerdoce, réclament également des dispositions intellectuelles suffisantes pour suivre l'enseignement dans un séminaire (en France, le baccalauréat est requis pour entrer à Flavigny).

Il faut encore des dispositions morales qui se résument en une volonté ferme ou capable de l'être et une pureté actuelle, conservée ou reconquise. Une vocation qui implique un engagement définitif ne peut convenir à un caractère perpétuellement changeant. Même si l'homme n'est constant que dans son inconstance, un minimum d'esprit de suite et de stabilité sont indispensables. Notons qu'une volonté faible peut être formée et acquérir la fermeté exigée par une vocation.

La vie consacrée suppose également la pratique de la chasteté, au moins reconquise. Les fautes passées ne constituent pas un obstacle définitif. Il faut cependant être venu à bout des mauvaises habitudes et avoir tenu bon depuis assez longtemps (environ un an). Cette nécessaire chasteté doit être pour les jeunes qui se sentent appelés par Dieu un puissant motif de progresser dans ce combat de la pureté.

Une vocation suppose également une âme généreuse, qui est tout le contraire d'un cœur irrémédiablement égoïste.

L'aptitude physique exige une santé suffisante. Cette exigence varie bien sûr suivant les vocations. Un missionnaire devra jouir d'une santé robuste et,

c'est tout bête, avoir de bonnes dents (il n'y a pas de dentistes pour soigner une rage de dent au fond de la brousse). D'autres ordres pourront accepter des natures plus fragiles.

Il faut enfin être suffisamment sociable pour vivre en communauté religieuse ou sacerdotale. Les mauvais caractères indécrottables risquent fort de ne pas supporter un noviciat ou un séminaire.

Les signes positifs de la vocation

Toutes ces aptitudes réunies dans un sujet ne constituent que la terre favorable dans laquelle pourra germer la graine de la vocation. Des signes positifs d'appel de Dieu doivent s'ajouter pour le discernement d'une vocation.

Une vocation peut se constater de trois manières. Tout d'abord par une illumination soudaine, si claire que le doute n'est guère possible. C'est le cas de saint Paul, converti et appelé sur le chemin de Damas, qui



de persécuteur de Jésus-Christ devient apôtre des Gentils. Inutile de dire que cette illumination reste extrêmement rare, nous ne la signalons que pour mémoire. La seconde manière consiste en des attraits plus ou moins vivaces et continus. Ces attraits existent dans un certain nombre de cas mais ils ne sont en rien indispensables.

Motifs de la vocation

La troisième manière d'être appelé est de loin la plus fréquente : elle consiste dans un jugement de l'intelligence qui fait considérer la vocation comme :

- la plus belle des carrières en soi,

- une carrière possible dans mon cas,
- la meilleure carrière pour moi.

Ces motifs raisonnés qui poussent une âme à se donner entièrement à Dieu dans le cadre d'une vie consacrée correspondent à quatre signes qu'expose le Père de La Chevasserie.

1^{er} signe : le maximum de rendement.

Il semble au jeune homme ou à la jeune fille que telle vocation lui permettrait de développer au mieux tous les talents confiés par Dieu. Un jeune homme veut par exemple être prêtre, c'est son idéal, c'est là qu'il sera le plus utile.

2^{ème} signe : l'appel des âmes.

C'est le désir de se dévouer totalement au salut du prochain, quelle que soit du reste la forme de ce dévouement. C'est la réponse au déchirant « *J'ai soif* » de Notre Seigneur sur la croix. Cet appel des âmes retentit parfois très tôt dans les âmes que Dieu s'est choisies. Un futur missionnaire et martyr, Just de Bretenières, encore enfant, creusait le sable dans le jardin paternel quand, se penchant au bord du trou il dit : « *J'entends les chinois qui m'appellent* ».

3^{ème} signe : mon salut mieux assuré.

La personne appelée se rend compte que, pour elle, le salut sera plus sûr dans la voie de la vocation.

4^{ème} signe : « *Jésus seul !* »

C'est la volonté du don total de soi qui exige une consécration parfaite à Dieu. La soif d'aimer brûle tellement l'âme qu'elle ne peut être étanchée qu'en Dieu. La considération de ce Cœur qui a tant aimé les hommes pousse l'âme à ne rien se réserver « *Maître, nous vous suivrons partout où vous irez* ». Il ne s'agit pas d'un pieux enthousiasme sentimental avivé par une émouvante cérémonie religieuse et qui se dissipe aussitôt mais d'une volonté ferme et arrêtée d'aimer Dieu par dessus tout et de tout sacrifier à son amour.

La présence durable de ces motifs purement surnaturels dans l'âme manifeste clairement que la voie du sacerdoce ou de la vie religieuse est celle que

Dieu réclame. L'appel définitif de l'évêque ou de la hiérarchie confirmera objectivement cet appel intérieur.

Nous voyons qu'il ne saurait y avoir de place pour des motifs purement humains, tels que l'intérêt matériel, une vie tranquille dans un cadre protégé, le désir d'une prompt ascension sociale. Le dépit amoureux ne saurait non plus, n'en déplaise à Molière, tenir lieu de vocation, ni la difficulté pour trouver un conjoint. La vocation n'est pas d'abord une fuite du siècle mais un don total de soi à Dieu.

La considération intellectuelle de tous ces motifs ne servira de rien sans l'acte final de la volonté aidée par la grâce. La vocation du jeune homme riche de l'évangile en est un exemple frappant. Ce jeune homme possède toutes les aptitudes requises, il est explicitement appelé par Jésus « *Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres... Puis viens et suis-moi* ». (Mc X-21). Et pourtant le jeune homme refuse de correspondre à sa vocation. Mystère de la grâce et de la liberté.

Où aller ?

Les familles religieuses ont toujours été très nombreuses dans l'Église (surtout, dit-on, les congrégations féminines). Malgré le petit nombre de familles religieuses représentées dans la Tradition, un choix peut s'opérer entre les ordres plus contemplatifs (Carmel, Bénédictins) et les ordres qui exercent un apostolat actif (Dominicaines enseignantes, Servantes de St Jean-Baptiste, Fraternité de la Transfiguration). Le critère de la fidélité à la Tradition ne peut souffrir d'exception.

Un terrain propice

La famille chrétienne, sans chercher à provoquer artificiellement des vocations, aura à cœur de créer un terrain propice à l'éclosion des vocations. Une vie de prière, l'habitude d'offrir de petits sacrifices, l'assistance régulière à la messe et la réception régulière des sacrements, le choix d'une école catholique ou encore le respect profond témoigné aux prêtres et aux religieux seront autant de petites touches qui aideront les fragiles vocations à se développer.

Que Notre Dame, mère du Souverain Prêtre et modèle de vie consacrée, nous éclaire dans ce discernement des vocations.

Abbé Ludovic Girod

Dimanche 30 janvier 2005

Florent Gautier, vaillant chef de la Troupe Saint Gildas depuis trois ans, passe le commandement à Benoît de Lapasse.

Dans le cadre grandiose de la vallée de La Pierre Saint Martin, par -8°, M. l'abbé Duverger a reçu et béni la promesse.

Tirade à l'ancien chef

Lorrain d'origine,
Tu devins bordelais
Et bourrin à la finesse rétine,
On t'enrôla chez les Cadets.

Pendant dix ans à leur service,
Tu les quittas malheureux,
Pour devenir complice,
D'une vie plus près des Cieux.

Tu marqueras les Marins,
En les quittant sur les cimes,
Car déjà proche des bénédictins,
Tu oubliais notre mer l'abîme.

Ce catholique et français,
Voulant la gloire de Jésus et Marie,
Nous, Cadets, voulons remercier.
Pour les Cadets, Ô ancien chef, prie.

Les Cadets de France, voilà mes amours!



Pépinière ou cimetièrè !

Le premier jardin, et le mieux adapté, où doivent comme spontanément germer et éclore les fleurs du sanctuaire, c'est sans aucun doute la famille vraiment et profondément chrétienne. En fait, la plupart des évêques et des prêtres dont l'Église proclame la louange doivent l'origine de leur vocation et de leur sainteté aux exemples d'un père rempli de foi et de vertu virile, d'une mère chaste et pieuse, d'une famille dont les membres pratiquaient parfaitement la charité envers Dieu et le prochain.

Les exceptions à cette règle courante de la Providence sont rares et ne font que confirmer la règle. Quand, dans une famille, les parents demandent à Dieu, comme Tobie et Sara, une nombreuse « où soit béni le Nom de Dieu dans les siècles des siècles » et qu'ils la reçoivent avec gratitude comme un don du ciel et un dépôt précieux ; quand ils s'efforcent d'inculquer à leurs enfants dès les premières années la crainte de Dieu, une tendre dévotion à Jésus Eucharistie, l'amour de la Vierge Immaculée, le respect enfin envers les lieux et les personnes sacrés ; quand, de leur côté, les enfants voient dans leurs parents des modèles d'honnêteté, de travail et de piété : quand ils les voient s'aimer saintement dans le Seigneur, s'approcher souvent des sacrements, obéir non seulement à la loi ecclésiastique de l'abstinence et du jeûne, mais en outre à l'esprit chrétien de la mortification volontaire ; quand ils voient toute la famille réunie faire la prière en commun ; quand ils voient leurs parents compatir à la misère et venir en aide aux pauvres selon leurs moyens ; alors, il est bien difficile que, tandis que tous les enfants s'efforcent de suivre les exemples des parents, il n'y en ait pas un au moins parmi eux qui n'entende au fond du cœur l'appel du divin Maître : « Viens, suis-Moi, et je te ferai pêcheur d'hommes ». Bienheureux les parents qui, sans même avoir cette grandeur d'âme -plus commune autrefois qu'aujourd'hui- qui les ferait demander à Dieu pour leur enfants la faveur de ces divins appels,

cependant, loin de s'opposer à la vocation sacerdotale de leurs fils, y voient pour eux-mêmes un insigne honneur et pour leur famille un gage de la prédilection divine.

Il faut reconnaître pourtant que, même dans des familles qui se disent catholiques -surtout dans les classes sociales les plus élevées et les plus cultivées- on trouve des parents qui voient avec regret leurs enfants se consacrer à Dieu ; bien plus, ils ne craignent pas de combattre l'appel divin par toutes sortes d'arguments qui sapent la vocation de leurs enfants tant aimés, et même compromettent leur foi et leur salut éternel. Ces déplorables exemples ont pour résultat que les hautes classes ne donnent que très peu de leurs fils au clergé : ceci n'est pas plus à leur honneur que l'ancien abus de contraindre les enfants à l'état ecclésiastique sans vocation ni aptitude. Il est vrai que la dissipation de la vie moderne, les innombrables corruptions qui, surtout dans les grandes villes, assaillent la jeunesse, l'enseignement scolaire également dans bien des pays, constituent autant de causes qui expliquent en grande partie le refus opposé à l'appel du Christ, dans les familles aisées et cultivées ; on ne peut toutefois nier que cette situation témoigne aussi jusqu'à quel point la foi catholique s'est émoussée dans ces familles elles-mêmes. Et, de fait, si les parents chrétiens regardaient les choses à la lumière de la foi, quelle dignité plus haute pourraient-ils désirer pour leurs enfants, quelle fonction plus excellente, que celle, disons-Nous, qui est digne de la vénération des hommes et des anges ? Une longue et douloureuse expérience nous enseigne du reste qu'une vocation trahie (et le mot n'est pas trop sévère) est la source de larmes non seulement pour les enfants, mais pour les aveugles parents qui les en ont détournés. Dieu veuille que ces larmes ne soient pas tellement tardives qu'elles doivent être éternelles.

Pie XI

20 décembre 1935

Prêtre, sinon rien !

La Sainte Messe est le cœur de la religion catholique ; or pas de messe sans prêtre ; donc pour faire son salut et profiter des mérites de Notre Seigneur Jésus Christ, il faut des prêtres qui célèbrent le Saint Sacrifice et irriguent l'âme du baptisé avec les sacrements.

Pas de prêtre, pas de messe...

Il y a 70 ans, un petit garçon, en dépit de son très jeune âge, avait compris cette réalité : l'importance de la Messe pour être saint : « *Une seule bonne messe suffit pour aller au Ciel* ».

Ce flamand, mort en 1941, à l'âge de 10 ans, c'est Hermann Wijns, surnommé « *Apôtre de la Sainte Messe et du Sacerdoce* », parce qu'il n'eut de plus cher désir, tout au long de sa courte vie, que de servir la Messe, se préparant à devenir prêtre, car pas de prêtre, pas de messe...

« *Une sainte messe, c'est tout, la Sainte messe, en dépit de tout* ».

A 6 ans, son père lui pose la question habituelle : « *Que veux-tu faire plus tard ?* » Il répond d'un air grave et décidé : « *Prêtre, papa, sinon rien ; d'abord servant de messe, puis prêtre !* »

A partir de là, tout chez le petit bout d'homme, sera voulu, accompli en vue de son « sacerdoce », suprême pensée et espoir suprême.

Dès lors, il organise dans sa chambre tout ce qu'il faut pour « célébrer » la Messe : une table d'autel, un calice, une patène, des ornements, un ostensor aussi... Hermann répète quotidiennement la Messe, au point de la connaître par cœur, et de repérer au premier coup d'œil telle erreur, tel oubli au cours des messes qu'il sert... Et cela juste à l'âge de raison !

Très tôt en effet, le petit Hermann eut le désir de « *devenir servant de messe* ». Dans la paroisse c'est un réel engagement qui exige régularité et vie exemplaire. Hermann s'impose en conséquences de lourdes pénitences, sans rien dire, pour « *mériter de devenir servant de Messe !* »... Ainsi le long trajet à pied, tôt le matin dans des souliers qui le font beaucoup souffrir. Mais il a bien compris la valeur du sacrifice, lui qui veut devenir prêtre quand il sera grand !

Le jour où pour la première fois il sert la Messe fut pour lui inoubliable : « *aujourd'hui, je suis devenu servant de Messe !* »

Nouveau point de départ, nouveau sommet dans cette vie toute en hauteur. Très conscient des devoirs qu'implique un tel office, Hermann s'engage de tout cœur à endurer souffrances et sacrifices afin d'être chaque matin au rendez-vous. Il se privera de sortie, bravera le froid de l'hiver, ignorera telle ou telle petite maladie, sans compter les



fois où tel camarade absent aura besoin d'être remplacé. « *Jamais, je ne manquerai* ».

Son âme ardente trouve dans la Croisade Eucharistique, la devise qui oriente tous ses efforts pour devenir le prêtre du Cœur de Jésus. « *Prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre* ». Mais il a, d'instinct, tout résumé en une seule formule : « *Une seule messe suffit pour aller au Ciel* ».

Le Bon Dieu n'attendra pas pour se cueillir son petit Prêtre.

Au cours d'un jeu, le ballon part sur les toits voisins, c'est Hermann qui va chercher la balle. Il tombe et dans sa chute se blesse si gravement la jambe que l'hémorragie le conduit à la mort.

Sur son lit d'agonie, il prie. Sa mémoire ne lui fait pas défaut et tandis que la vie s'en va, le petit prêtre célèbre sa dernière Messe : « *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui laetificat animam meam : Je monterai à l'autel de Dieu, vers ce Dieu qui enchante mon jeune âge* ».

Un prêtre ayant connu le petit Hermann, si zélé à lui servir la messe, dira à l'annonce de la mort tragique : « *Tout est dans l'ordre, il est prêtre de Jésus-Christ* ».

Que les petits garçons, à l'exemple d'Hermann Wijns, profitent du privilège d' « *être à l'autel* » pour y servir la Messe ! Peut-être que de là, ils entendront l'appel de Dieu, à devenir « *un autre Christ* », un Prêtre pour l'éternité.

Fabiola

Première fleur de l'Oasis

« Je commençai à demander chaque jour à Ste Anne qu'elle m'accordât trois grâces : avoir un saint époux, avoir beaucoup de saints enfants et être moi-même une sainte épouse... Un jour, après avoir fait cette prière, il me sembla voir le Sacré-Cœur de Jésus qui m'ouvrait les bras et me disait : « Y a-t-il quelqu'un qui soit plus saint que moi ? » A partir de ce moment, ma vie se transforma. »

Maria Sherry Lombell Aceves est née à Mexico, en 1973 ; elle a vécu toute sa jeunesse à Guadalajara avec ses parents et ses 5 frères et sœurs. La prédication des exercices spirituels de St Ignace fait naître en elle un plus grand amour du Christ ; une deuxième retraite éclaire définitivement son chemin : elle est attirée par la vie contemplative et décide de rentrer à l'Oasis, près de Barcelone, en Espagne. Elle n'a pas encore 20 ans. Son cœur saigne à l'idée de quitter sa chère famille, son pays et ses nombreux amis... mais elle se confie à Notre Dame...

Le Padre Muñoz avait fondé l'Oasis, très vite après le Concile pour donner à l'Église une armée de Sœurs, dont la prière et les mortifications seraient la cuirasse des âmes sacerdotales. Dès qu'il la connut, Mgr. Lefebvre aima et encouragea cette œuvre car il y voyait une aide providentielle pour la fraternité St Pie X et aussi un secours pour tous les prêtres exposés aux dangers de la nouvelle religion issue de Vatican II.

La jeune Sherry écrit à une amie argentine, avant sa prise d'habit : « Tu ne peux pas t'imaginer quelle joie je ressens de recevoir le saint habit... j'ai dit à Jésus que je veux être sainte plus que tout parce que Lui le désire et Lui le peut, et pour eux, pour les prêtres... »

En même temps, elle écrit à ses parents : « Ce qui me coûte le plus est de contenir mon rire ». Le monde qui prend souvent le couvent pour une prison serait surpris d'un tel témoignage ! La vie à l'Oasis n'a pas éteint son caractère aimable, gai et enjoué. Pourtant son existence n'est pas un long fleuve tranquille. Elle a des doutes, la tentation de partir pour devenir carmélite, le désir de rentrer au Mexique soigner son asthme... Le Père Muñoz raconte que dans toutes ses épreuves « elle avait son refuge sûr et imprenable où le Malin ne pouvait pas pénétrer : le Cœur Immaculé de Marie ». Elle-même note, lors d'une retraite : « Jésus, je m'abandonne en vous ; faites-moi sainte en Marie, tellement cachée en Elle, que je ne m'en rende pas compte ».

– Elle cultive la simplicité et l'humilité, lutte pour vaincre son amour-propre, accepter les humiliations, se taire et obéir avec joie. Elle confie à son père : « Oui Papa, la sainteté demande plus de cran que tu ne l'imagines, plus de force qu'un guerrier... je m'entraîne et j'apprends... » Le couvent n'est pas un refuge mais plutôt un champ de bataille qui lui permet, au fur et à mesure des combats, de prouver à Jésus son amour. Elle note pour elle-même, et peut-être aussi pour nous : « nous ne devons pas nous impa-



tienter de nos chutes répétées, c'est le fruit de l'amour-propre ; nous ne devons pas non plus exagérer nos fautes quand nous nous accusons, mais toujours avec simplicité. C'est la patience qui nous assure la perfection ».

- Elle est affable et joyeuse. Jeune fille, elle attirait les autres par sa gaîté, sa serviabilité et sa bonne humeur. Elle garde, à l'Oasis, ce charme pour celles qu'elle appelle « ses petites sœurs ». Mais cela ne lui suffit pas car elle a mis la barre très haute : « être joyeuse, sourire pour que Jésus et Marie soient joyeux ; faire sourire Dieu » fut l'ardent désir de son cœur.
- Elle est confiante et obéissante. Ses supérieures lui demandent d'apprendre à jouer de l'orgue. Elle s'y consacre avec empressement, sacrifiant même le temps de la sieste. Alors qu'elle était enfin au point, la Mère lui demande de tout arrêter pour apprendre à se servir d'un ordinateur : elle sourit, dit « oui, ma mère » et s'attaque aux mystères de l'informatique avec le même entrain, sans regarder en arrière.
- Elle possède une grande maîtrise d'elle-même. Tandis que nos contemporains ont le cœur dans le balancier perpétuel du découragement et de l'euphorie, on remarque chez cette sœur de 23 ans un contrôle presque total. Le Padre raconte : « Les contrariétés et les épreuves étaient parfois si grandes qu'elles parvenaient à troubler son visage, mais, très vite, elle se ressaisissait et ne laissait rien paraître. C'est là que se trouve la volonté des saints : l'acquisition de la maîtrise de soi ».

Toutes les qualités que la Sœur développe dans l'ombre de l'Oasis constituent le soubassement, les fondations sur lesquelles s'appuient de grands désirs. Elle écrit : « il faut viser très haut, accordez-moi de viser le sommet le plus haut ; Jésus :... votre Cœur ». Et dans une lettre à une amie qu'elle encourage à rentrer à l'Oasis : « Nous serons vraiment des sœurs, avec un seul amour : Jésus – Marie, un seul idéal : les prêtres. Vivre pour eux, se sa-

crifier pour eux ». Elle écrit à sa mère : « Maman, nous devons être très généreuses, et avoir toujours confiance en Jésus. S'il nous demande le martyre, ce sera un grand honneur d'offrir sang pour sang à celui qui nous a tant aimés. Entraînons-nous avec le martyre de chaque jour... »

Voulant couronner ce don par l'offrande de sa vie, elle dit un jour au Padre Muñoz : « Mon père, je souhaiterais m'offrir à Dieu comme victime pour le Pape, les prêtres et les âmes consacrées du monde entier ». Celui-ci la fait patienter, craignant de permettre une imprudence... puis accepte mais seulement pour un an. Elle se prépare très sérieusement, et le 11 octobre 1997 s'offre à l'Amour Miséricordieux. Trois mois après, elle confie au Padre : « Il me semble que Jésus m'a acceptée comme victime ». Elle souffre terriblement, dissimulant à ses sœurs ses douleurs. Elle est hospitalisée au mois d'avril, et on diagnostique un cancer généralisé foudroyant avec de nombreuses métastases. Selon les médecins, il est impossible d'appliquer un traitement efficace.

Quand le Padre décide d'annoncer à sœur Maria-Sherry la gravité de son état, elle répond simplement : « C'est vrai, mon Père ? Comme je suis contente ! » Le personnel de la clinique ne comprend pas la joie qui se peint sur le visage de la jeune Sœur. Son sourire, son total abandon à Dieu, la paix qu'elle irradie sont une prédication constante. De retour à l'Oasis, ses Sœurs l'accueillent dans le cloître, avec un arc de fleur sur lequel elle lit : « Bienvenue chez vous ». La jeune religieuse écrit une dernière fois à ses amies Mexicaines : « L'Église a besoin de saints et si nous ne nous décidons pas à lutter pour vaincre nos petits péchés et nos imperfections, nous pouvons d'ores et déjà dire adieu à la sainteté Je goûte à la suavité, à la consolation réservée aux religieux qui est celle de mourir entourée de la charité et des prières de mes sœurs ... Là, dans le Cœur de Marie, je travaillerai sans répit pour l'Église, pour mes chers prêtres et pour mon très cher Oasis ... Rendez-vous au Ciel ».

Le Padre Muñoz accepte d'anticiper la date de ses vœux perpétuels qu'elle prononce le 27 avril, heureuse de considérer qu'elle entrera au Ciel épouse de Notre Seigneur à part entière.

Ses souffrances s'intensifient, mais elle ne veut pas en perdre une miette, méritant ainsi pour elle-même et pour les prêtres. Elle dit à sa Mère Supérieure : « Lorsque je souffrirai beaucoup ou que je serai à l'agonie, récitez près de moi beaucoup d'acte d'amour et nommez moi les prêtres qui en ont particulièrement besoin ... » Elle avait demandé à la Sainte Vierge de pouvoir communier jusqu'au dernier jour de sa vie et de conserver sa lucidité jusqu'à la mort. Elle sera exaucée.

Quand le Père Muñoz lui demande ce qu'elle fera en arrivant au Ciel, elle répond, avec une âme d'enfant, évoquant la petite bergère de Fatima qu'elle aime particulièrement : « Jacinthe et moi, main dans la main, nous irons composer un bouquet de fleurs pour l'apporter à la Sainte Vierge... puis, je sortirai ma très longue liste de

suppliques pour les exposer à la Très Sainte Vierge et à Jésus... »

Dans son agonie, elle répond à une Sœur qui lui demande si cela coûte beaucoup de mourir : « Oui, c'est très pénible ! » puis elle confie le matin de sa mort :

- *Ma Mère, je n'en peux plus.*
- *Dieu se sert de vous pour sauver beaucoup de prêtres.*
- *Oui, Dieu veut tous les sauver !*

Elle s'éteint le 29 juillet 1998 à l'âge de 24 ans dont 4 seulement de vie religieuse.

Il semble bien que la petite sœur venue du Mexique ait tenu ses promesses quant à l'œuvre de l'Oasis : les vocations ont afflué, un couvent s'est ouvert à Véric, dans nos terres girondines, et un autre se prépare au Mexique.

Une petite fleur peut, avec la Grâce de Dieu, répandre "la bonne odeur de Jésus-Christ" dans les âmes et les contrées, mêmes les plus lointaines. Que son intercession s'applique à notre clergé, aux séminaristes et à toutes les âmes consacrées d'Aquitaine. Au moment où Sœur Lucie de Fatima vient de nous quitter, la Providence nous donne des âmes très puissantes pour toucher le Sacré-Cœur.

Jeanne de Lestonnac

1) On trouve le récit de la vie de Sœur Maria Sherry de la Mère de Dieu dans un livre écrit par le Padre Muñoz : " La simplicité d'une vie " à : L'Oasis de Jésus Prêtre

Monastère Saint Joseph

33 240 Véric

2) Les fidèles peuvent devenir auxiliatrices de l'Oasis en le demandant à la même adresse. Ils participent ainsi aux grâces de la famille religieuse et s'engagent à prier pour les prêtres en particulier le jeudi. Les premiers jeudis du mois, s'ils le peuvent, ils offrent leur communion à l'intention des âmes sacerdotales.

